

Commune de LAMONZIE SAINT MARTIN

DELIBERATION n° 43 - 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept novembre deux mille vingt-trois à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry AUROY PEYTOU, Maire de Lamonzie-Saint-Martin.

Date de convocation du conseil municipal : 2 novembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 17

Excusés : 2

Absents : 4

Présents : Jean-Claude DEGAUGUE, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FRAY, Nathalie MURAT-GEVRIN, Jean-Pierre MAUVAIS, Xavier FAURE, Patrice DOUBLET, Bruno NOREVE, Karine SERGENTON, Sandra PAYEUR-FERNANDES, Amandine FONSEGRIVE, David GUILLOT, Benoît LASSERRE, Maryline TRUEL, Nicole COLAS, Jacques BORSATO, Sandra HEBLE, Marie-Thérèse COLORADO, Thierry AUROY-PEYTOU

Procurations :

Françoise PAUTY pour Jean-Pierre FRAY

Isabelle HIERNARD pour Catherine LAROCHE

Absents excusés :

Françoise PAUTY, Isabelle HIERNARD

Absent non excusé : Elodie TRAQUET, Pierre GANDELIN,

Secrétaire de séance : Bruno NOREVE

Délibération n° 43-2023 : TARIFICATION LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Considérant que la Commune n'a plus de locataire potentiel sur la salle des jeunes, parking des Ecoles

Considérant la nécessité de proposer à la location un espace polyvalent aux administrés, aux associations et aux particuliers

Considérant la nécessité de réévaluation des tarifs de location dans un souci d'harmonisation et de meilleure gestion au niveau de la régie de recettes de location

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acter les tarifs de location comme suit :

Ces tarifications (hormis pour les associations de la commune) ne comprennent pas la mise à disposition du matériel (tables et chaises)

➤ Régie 2023 - 2024 (lundi au vendredi)

	Salle des Fêtes	Préau du Monteil	Salle des Jeunes
Association de la Commune	50	50	50
Association hors commune	80	80	80
Professionnel et association commerciale	150	100	100
Résident commune	/	/	/
Résident hors commune	/	/	/

➤ Régie 2023 - 2024 (week-end)

	Salle des Fêtes	Préau du Monteil	Salle des Jeunes
Association de la Commune	50	50	50
Association hors commune	300	250	200
Professionnel et association commerciale	550	/	/
Résident commune	250	70	50
Résident hors commune	500	/	100

➤ Régie 2023 - 2024 (année)

	Salle des Fêtes	Préau du Monteil	Salle des Jeunes
Association de la Commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Association hors commune	/	300	250
Professionnel et association commerciale	/	/	/
Résident commune	/	/	/
Résident hors commune	/	/	/

➤ Matériel (tables et chaises)

	Salle des Fêtes	Préau du Monteil	Salle des Jeunes
Association de la Commune	/	/	/
Association hors commune	50	30	30
Professionnel et association commerciale	50	30	30
Résident commune	50	30	30
Résident hors commune	50	30	30

➤ Cautions

Salle Municipale	1000 euros
Préau du Monteil	500 euros
Salle des Jeunes	500 euros
Ménage	200 euros
Cautiion annuelle – associations locales	500 euros

Le Maire propose au Conseil qu'à titre exceptionnel, les agents de la Commune assurent l'installation et le rangement du matériel pour deux associations : la FNACA (Anciens Combattants) et les Toujours jeunes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle tarification des salles municipales au 1^{er} janvier 2024 sauf pour la salle des jeunes le tarif est applicable au 7 novembre 2023

APPROUVE l'aide apportée par les agents de la Commune auprès de deux associations

Fait et délibéré le 7 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry AUROY-PEYTOU

